



Sources de l'Orne
 communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} MARS 2018

Date de convocation :
 23 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle communautaire d'Aunou-sur-Orne, sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
 44

Présents : MMES CARDEY Martine, CHOLLET Micheline, DAVOIS-MARICHAL Françoise, GUYOT Jeanine, LORITTE Valérie, MARGUERIE Sandrine, MESNEL Elisabeth, PUITG Reine-Marie, ROCHE Géraldine, MM. AVENEL Gaël, BAËLDE Jean-Pierre, BARRÉ Rémi, BELLOUIS François, BERNOU Christian, COUSIN Guy, DE STOPPELEIRE Xavier, FONTAINE Jean-Pierre, FORTIN Michel, GESLIN René, HOËZ Franck, HOUSSEMAINE Jean-Yves, JAUBLEAU Daniel, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LECLERC Jean, LECOEUR Henri, LERICHE Didier, LEVESQUE Michel, PERSEHAYE Jean-Claude, RICHARD Marc, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
 35

Excusés avec pouvoir : Mme CARTIER-HATREL Carmen (pouvoir donné à M. Gaël AVENEL), M. LECOCQ Jean-Claude (pouvoir donné à Mme DAVOIS-MARICHAL Françoise), M. DUVAL Rémy (pouvoir donné à M. BARRÉ Rémi), Mme PERREAUX Isabelle (pouvoir donné à M. HOUSSEMAINE Jean-Yves)

Nombre de votants :
 39

VOIX POUR :
 39

Secrétaire de séance : AVENEL Gaël

VOIX CONTRE :
 0

Objet : Validation du projet de révision du zonage d'assainissement sur la commune d'Almenêches (St Hippolyte – Le Mesnil) et mise à l'enquête publique

ABSTENTIONS :
 0

VU la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,

VU l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif

VU le zonage d'assainissement approuvé par la commune d'ALMENÊCHES en 2001 qui prévoyait un zonage en assainissement collectif du Bourg, de Saint Hippolyte et du Mesnil, et en assainissement non collectif sur le reste du territoire

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le zonage d'assainissement sur l'ensemble de la commune en prenant en compte, entre autres, l'évolution règlementaire, les contraintes de l'ANC, l'évolution du coût des travaux, l'actualisation du montant des subventions et le projet de réhabilitation d'assainissement non collectif mené par la Communauté de Communes

VU l'étude réalisée par le cabinet G2C Ingénierie,

VU l'avis de la Commission Environnement et en accord avec le Maire d'Almenêches

Monsieur le Président propose de modifier le zonage d'assainissement de la commune d'Almenêches, comme suit : Les hameaux de St Hippolyte et du Mesnil en assainissement non collectif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la révision du zonage d'assainissement de la commune d'Almenêches, comme suit : Les hameaux de St Hippolyte et du Mesnil en assainissement non collectif.
- **MANDATE** le Président pour entreprendre les démarches nécessaires pour soumettre cette révision à enquête publique

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
réception en Préfecture
le
Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Affiché le 9 mars 2018
Pour extrait certifié conforme,
A Sées, le 9 mars 2018
Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

